



Communiqué de presse

Berne/Zoug, le 19 mars 2021

Protection des plantes : la loi va plus loin que l'initiative sur l'eau potable

Le Parlement a adopté aujourd'hui la Loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides. Cette loi renforce fortement la protection des eaux et la réglementation va même plus loin que l'initiative sur l'eau potable. Les valeurs limites basses et le court délai pour l'application posent de grands défis aux secteurs concernés. L'Union maraîchère suisse (UMS) et la Fruit-Union Suisse (FUS) demandent une mise en œuvre compatible avec la production.

Le Parlement a adopté aujourd'hui la Loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides. L'initiative parlementaire 19.475 qui est à la base de cette loi prévoyait de rendre contraignant le plan d'action national Produits phytosanitaires. L'Union maraîchère suisse (UMS) et la Fruit-Union Suisse (FUS) soutenaient tant le plan d'action que l'initiative parlementaire initiale ; cette dernière, surtout parce qu'elle ne conférait pas des obligations qu'à la seule agriculture, mais à tous les utilisateurs de biocides. La loi qui vient d'être adoptée va beaucoup plus loin.

La loi va plus que l'initiative sur l'eau potable

Le durcissement de la loi sur la protection des eaux pose notamment de grands défis à la production. La nouvelle loi prévoit que l'homologation d'un produit phytosanitaire soit réexaminée si la valeur limite de 0,1 µg/l est dépassée dans les eaux, et ce indépendamment du risque de la substance active en question. La palette de produits phytosanitaires sera encore réduite de la sorte. Notons que cette réduction concernera aussi des produits utilisés en agriculture biologique. Le Conseil fédéral doit absolument avoir le courage d'utiliser les dérogations prévues par le Parlement pour assurer l'approvisionnement du pays.

Meilleure que les initiatives agricoles extrêmes

La nouvelle loi est aussi très exigeante concernant les engrais. Il est donc d'autant plus important que les mesures soient fondées sur une base actualisée et applicable dans la pratique. En acceptant la motion 21.3004, le Conseil des États a fait un pas dans la bonne direction ; au Conseil national de le suivre maintenant.



La mise en œuvre de la loi pose d'important défis à la production de fruits et de légumes, notamment à cause du délai très court pour ce faire et de la très grande charge administrative. Malgré cela, les associations sectorielles sont convaincues que la loi est meilleure que les deux initiatives agricoles extrêmes qui seront soumises au peuple le 13 juin. Le Parlement laisse en effet la porte ouverte à l'innovation et n'interdit pas fondamentalement certaines catégories de substances actives. De plus, il a reconnu que la protection des eaux ne concernait pas seulement l'agriculture, mais toute la société. En tant que productrices et producteurs qui avons besoin d'une eau de qualité irréprochable pour l'arrosage et la transformation de nos produits, nous soutenons cette approche et sommes disposé-e-s à nous engager dans cette voie.

Contact média :

Union maraîchère suisse (UMS), Markus Waber, directeur adjoint,
chef du secteur Communication, marketing et formation professionnelle, tél. 031 385 36 23,
Courriel : markus.waber@gemuese.ch, facebook.com/SchweizerGemuese.LegumesSuisse

Fruit-Union Suisse (FUS), Christian Schönbächler, responsable Marketing et communication,
tél. +41 41 728 68 70, christian.schoenbaechler@swissfruit.ch

L'**Union maraîchère suisse (UMS)** est l'organisation professionnelle des maraîchers suisses. Fondée en 1932 et comptant près de 2000 membres, elle défend les intérêts de tous les producteurs de légumes frais, de légumes de garde et de légumes de transformation, indépendamment du mode de production. L'UMS s'engage fortement dans les domaines du marché, de la politique, de la formation professionnelle, de la culture, de la communication et du marketing afin de renforcer la position des légumes suisses.

www.gemuese.ch • www.legume.ch • www.verdura.ch

La Fruit-Union Suisse (FUS) défend les intérêts du secteur fruitier. L'objectif de l'association nationale de défense professionnelle est la mise en place de conditions-cadre favorables à la production et à la transformation. La FUS défend les intérêts des près de 13 000 acteurs du secteur fruitier envers les autorités, d'autres associations de défense professionnelle et le public. Parmi les prestations importantes qu'elle fournit, citons l'information du secteur, la promotion des ventes de fruits et de produits à base de fruits indigènes, la formation initiale et la formation continue.

www.swissfruit.ch